

Déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne en vue de la COP 28

Les 27 États membres de l'Union européenne et les 79 membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) réaffirment leur détermination à mettre en œuvre l'accord de Paris. Nous appelons à relever l'ambition en matière d'adaptation, de pertes et de préjudices et d'atténuation ainsi qu'à accroître le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies. En outre, nous appelons à accélérer l'action pour le climat et à mettre en œuvre une transition juste qui ne laisse personne de côté.

Vu l'accord de partenariat UE-OEACP (accord de Samoa), fondé sur une volonté commune de contribuer à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique, nous, Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et Union européenne (UE):

Réaffirmons notre ferme détermination à mettre en œuvre, pleinement et effectivement, l'accord de Paris et ses objectifs à long terme ainsi que le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Soulignons notre ferme volonté de parvenir à des résultats positifs lors de la COP 28 et insistons sur le fait qu'il importe de mener à bien un premier bilan mondial, avec des résultats ambitieux et tournés vers l'avenir, qui fournissent des signaux politiques concrets aux parties et aux acteurs non parties capables de mener des actions sur le terrain, renforcent la coopération internationale et mobilisent la volonté et le leadership politiques, compte tenu des meilleures données scientifiques disponibles, du principe d'équité ainsi que des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, afin d'éclairer l'action immédiate et future pour le climat, y compris les prochaines contributions déterminées au niveau national (CDN), et de présenter des stratégies claires pour réduire les émissions, renforcer les capacités d'adaptation et la résilience pour tous et mobiliser les flux financiers nécessaires, en maintenant l'objectif de 1,5 °C à notre portée.

Mettons en évidence le fait que la transition vers une économie neutre pour le climat, conformément à l'objectif de 1,5 °C, nécessitera d'abandonner progressivement, à l'échelle mondiale, les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation et d'atteindre un pic dans leur consommation dès cette décennie. Nous appelons, en outre, à une action mondiale en vue de tripler la capacité installée de production d'énergie à partir de sources renouvelables, pour la porter à 11 TW, et de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, et soutenons l'idée de plaider en faveur d'objectifs mondiaux en matière énergétique dans le cadre des résultats négociés de la COP 28.

Soulignons, la nécessité d'améliorer la coopération, notamment par le renforcement des capacités et l'assistance technique et financière provenant de toutes les sources, afin de relever les défis, y compris en termes d'accès à l'énergie et de sécurité, découlant d'une transition juste, et de tirer parti des avantages qu'elle offre.

Réaffirmons les objectifs des pays développés consistant à mobiliser annuellement, à l'horizon 2020, des fonds en faveur du financement de l'action climatique, puis à poursuivre la mobilisation annuelle de ces fonds jusqu'en 2025, afin de répondre aux besoins des pays en développement, dans le cadre de mesures d'atténuation efficaces et d'une mise en œuvre transparente, ainsi qu'à doubler, au minimum, la contribution collective des pays développés au financement de l'adaptation au changement climatique d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019, en vue de parvenir à la fourniture de ressources financières accrues. Nous reconnaissons la nécessité d'accroître les investissements mondiaux pour atteindre les objectifs climatiques que nous nous sommes fixés dans le cadre de l'accord de Paris et d'augmenter rapidement et de manière substantielle les investissements et le financement de l'action climatique, afin qu'il se compte non plus en milliards, mais en milliers de milliards à l'échelle mondiale, toutes sources confondues, étant entendu qu'il est, à cet égard, essentiel d'aligner tous les flux financiers sur ces objectifs.

Appelons instamment la COP 28 à établir un cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation qui place la protection des personnes, des écosystèmes et des moyens de subsistance au cœur de l'action pour le climat, et qui favorise les capacités d'adaptation et la résilience pour tous, en renforçant les politiques d'adaptation nationales et les processus nationaux de

planification.

Plaidons pour une mise œuvre rapide des modalités de financement, y compris un fonds, par la COP 28. Nous soulignons que les nouvelles modalités de financement, y compris un fonds, doivent être axées sur les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, reposer sur une grande diversité de sources de financement, et prendre en considération la coordination, la cohérence et la complémentarité avec des modalités de financement existantes.

Réaffirmons le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, y compris la transformation de l'architecture financière mondiale et des banques multilatérales de développement afin de débloquent et d'accroître les subventions et les financements concessionnels pour remédier aux vulnérabilités intrinsèques des pays en développement face aux chocs exogènes tels que l'urgence climatique actuelle, l'augmentation de la dette publique et la relance après la pandémie de COVID-19.

Press office - General Secretariat of the Council

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press